
États financiers de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

30 novembre 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	1
Bilans.....	2
États du résultat global	3
États des variations de l'actif net	4
États des flux de trésorerie	5-6
Notes complémentaires aux états financiers	7-43

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, qui comprennent les bilans au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Le 17 janvier 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Bilans

Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017

	Notes	30 novembre 2017	31 mai 2017
		\$	\$
Actif			
Encaisse et équivalents de trésorerie		7 090 522	6 397 917
Débiteurs et autres actifs	5	10 277 307	9 500 584
Autres investissements	6	828 597 462	729 722 360
Investissements en capital de développement	7	976 938 703	972 143 956
Immeuble de placement	11	—	9 783 457
Immobilisations corporelles et incorporelles	12	25 008 821	14 903 474
Impôts différés	21	5 932 179	7 419 461
		1 853 844 994	1 749 871 209
Passif			
Créditeurs et autres passifs	16	21 293 884	20 473 686
Passif net au titre des prestations définies	22	21 188 900	18 501 600
		42 482 784	38 975 286
Actif net		1 811 362 210	1 710 895 923
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation	17	156 360 017	152 463 975
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2		11,58	11,22

Engagements et éventualités (notes 7, 13 et 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____(s) Pierre Patry_____, Secrétaire-trésorier

_____(s) Léopold Beaulieu_____, Président-directeur général

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Produits			
Intérêts		13 410 323	12 625 793
Dividendes et distributions		8 444 966	6 271 019
Honoraires et autres revenus		571 450	823 816
		22 426 739	19 720 628
Gains sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		25 744 729	8 087 639
Variation de la plus-value non réalisée		30 838 954	31 416 058
		56 583 683	39 503 697
Total des produits		79 010 422	59 224 325
Charges			
Souscription, registrariat et de services aux actionnaires	19	5 302 427	4 938 674
Gouvernance et administration		5 218 380	5 797 905
Investissements en capital de développement et autres investissements		6 722 781	6 554 508
Amortissements		855 132	616 581
Perte sur cession d'immobilisation corporelle		73 183	—
		18 171 903	17 907 668
Provision – actions et réclamations	14	—	8 400 000
Total des charges		18 171 903	26 307 668
Résultat avant impôts		60 838 519	32 916 657
Impôts sur le résultat	21	1 559 488	201 531
Résultat net		59 279 031	32 715 126
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre de prestations définies déduction faite des impôts	22	(1 739 100)	8 742 800
Résultat global		57 539 931	41 457 926
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2		154 130 812	144 386 575
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2		0,38	0,23

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

Notes	Capital-actions de catégorie A		Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Actif net
	Série 1	Série 2			
	\$	\$	\$	\$	\$
2017					
Solde au début	1 368 984 925	25 372 391	21 614 875	294 923 732	1 710 895 923
Résultat net	—	—	—	59 279 031	59 279 031
Autre élément du résultat global	—	—	—	(1 739 100)	(1 739 100)
Émissions d'actions	83 547 972	1 797 752	—	—	85 345 724
Rachats d'actions	(36 987 204)	(1 012 574)	(4 419 590)	—	(42 419 368)
	46 560 768	785 178	(4 419 590)	57 539 931	100 466 287
Solde à la fin	1 415 545 693	26 157 569	17 195 285	352 463 663	1 811 362 210
2016					
Solde au début	1 263 147 139	24 077 580	27 928 470	174 978 848	1 490 132 037
Résultat net				32 715 126	32 715 126
Autre élément du résultat global				8 742 800	8 742 800
Émissions d'actions	79 623 822	1 967 503			81 591 325
Rachats d'actions	(37 031 849)	(1 310 401)	(1 932 750)		(40 275 000)
	42 591 973	657 102	(1 932 750)	41 457 926	82 774 251
Solde à la fin	1 305 739 112	24 734 682	25 995 720	216 436 774	1 572 906 288

Les résultats nets non distribués comprennent le cumul de l'autre élément du résultat global négatif de 854 600 \$ (positif de 763 000 \$ au 30 novembre 2016).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

	2017	2016
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat net	59 279 031	32 715 126
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements	(25 744 729)	(8 087 639)
Variation de la plus-value non réalisée	(30 838 954)	(31 416 058)
Intérêts et distributions capitalisés	(4 144 219)	(1 352 517)
Variation des avantages sociaux futurs	948 200	1 381 200
Amortissements	855 132	616 581
Perte sur cession d'immobilisation corporelle	73 183	—
Impôts différés	1 487 282	124 866
	1 914 926	(6 018 441)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs	(421 165)	13 572 887
Créditeurs et autres passifs	(1 331 403)	6 506 129
Impôts sur le résultat à recevoir	—	10
	(1 752 568)	20 079 026
	162 358	14 060 585
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(56 995 955)	(87 187 384)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	88 254 068	39 282 826
Acquisitions d'autres investissements	(440 542 878)	(458 129 853)
Produits de cessions d'autres investissements	368 138 861	470 657 509
Améliorations en lien avec l'immeuble de placement	—	(577 260)
	(41 145 904)	(35 954 162)
	(40 983 546)	(21 893 577)
Activités d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 550 205)	(1 908 283)
Produit de la cession d'immobilisation corporelle	300 000	—
	(1 250 205)	(1 908 283)

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie (suite)

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

	2017	2016
	\$	\$
Activités de financement		
Émissions d'actions	85 345 724	81 591 325
Actions rachetées	(42 419 368)	(40 275 000)
	42 926 356	41 316 325
Augmentation de l'encaisse et équivalents de trésorerie	692 605	17 514 465
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 397 917	6 356 701
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin de la période	7 090 522	23 871 166
Intérêts reçus	12 237 471	11 303 378
Dividendes et distributions reçus	5 265 671	6 243 442

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Loi constitutive

Statut et fonctions du Fonds

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondation »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (*L.R.Q., chapitre F-3.1.2*) (la « Loi »), est une société de placement à fonds social ayant principalement pour fonctions :

- a) de favoriser l'investissement dans des entreprises en garantissant ou en se portant caution de toute obligation contractée par cette dernière ou en investissant directement dans le but de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois;
- b) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleuses et les travailleurs et les autres ressources du milieu à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds;
- c) de développer des aptitudes à la gestion des travailleuses et travailleurs d'entreprises autocontrôlées et de favoriser leur implication active dans le développement économique du Québec;
- d) d'aider les entreprises à se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement;
- e) de favoriser le développement auprès des entreprises de politiques environnementales.

Fondation a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation à long terme du capital.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

2.1. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

2.2. Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 17 janvier 2018 par le conseil d'administration.

2.3. Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.4. Présentation du bilan

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, compte tenu qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs et les créditeurs et autres passifs à l'exception de la provision pour poursuite. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

2.5. Filiales et entreprises associées

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.6. Instruments financiers – Comptabilisation et classement

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction lorsque le Fonds devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transactions. Les frais de transactions sont inclus dans les gains réalisés au résultat net, lorsqu'engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires pour le portefeuille d'investissement en capital de développement sont classés en tant que fonds engagés, mais non déboursés, et sont présentés à la note 7.

Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, les sommes à payer sur acquisition d'autres investissements ainsi que les instruments financiers dérivés sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les achats et les ventes des autres investissements sont constatés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Les actifs et les passifs sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. L'encaisse, les équivalents de trésorerie et les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs sont classés comme autres passifs. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.7. Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Titres cotés ou transigés sur des marchés actifs

La juste valeur des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire est établie en fonction du cours de clôture des principales Bourses ou des principaux marchés à la date des bilans, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque ce dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cours.

Titres non cotés

La juste valeur des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation est établie selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance, ou à des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfices ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des bilans, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en Bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. La juste valeur des actifs et des passifs tient compte des nouvelles informations disponibles et des événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité (ou du fonds) émettrice et la date d'évaluation.

Prêts, avances, garanties et cautionnements

La juste valeur des prêts et avances est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des bilans pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les créditeurs pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt ou pour tirer avantage de ces fluctuations.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.8. Immeuble de placement

L'immeuble de placement du Fonds était un bien immobilier détenu à des fins locatives. Le Fonds présentait et évaluait son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur était effectuée tous les trois ans et validée au 31 mai de chaque année. Le Fonds révisait les hypothèses importantes au 30 novembre de chaque année. Toute variation de juste valeur était comptabilisée au résultat net. Au 31 mai 2016, une évaluation de la juste valeur avait été effectuée.

La juste valeur retenue correspondait à la moyenne de trois techniques d'évaluation reconnues qui étaient appliquées. La technique d'actualisation simple qui consiste à actualiser le revenu net annuel normalisé de l'immeuble en appliquant un taux global d'actualisation découlant du marché. La technique d'actualisation des flux d'encaisse consiste à actualiser les entrées de fonds anticipées au cours de la période d'analyse. La technique de la méthode de comparaison directe consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

Au cours de la période, l'immeuble ne rencontrait plus les critères pour être considéré comme un immeuble de placement. Celui-ci a donc été reclassé dans les immobilisations corporelles sous les postes terrains et bâtiments à sa juste valeur à la date du changement.

2.9. Encaisse et équivalents trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes de caisse et bancaire, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

2.10. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges par le biais du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Principales catégories d'immobilisations

	Méthode	Durée
Corporelles		
Bâtiments	Linéaire	de 20 à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	de 7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	de 4 et 6 ans
Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
Développement informatique	Linéaire	10 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur, s'il y a lieu.

2.11. Avantages du personnel

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires du personnel est comptabilisé par le biais du résultat net et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement au résultat net.

Les réévaluations du passif au titre des régimes à prestations constituées sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et leur rendement prévu. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

2.12. Capital-actions

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.13. Devise fonctionnelle et conversion de devises

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » et « Variation de la plus-value non réalisée » dans les états du résultat global.

2.14. Constatation des produits

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes ou escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous intérêts.

Gains réalisés et pertes réalisées à la cession d'investissements

Les gains réalisés et les pertes réalisées résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains sur investissements en capital de développement et autres investissements » aux états du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Variation de la plus-value non réalisée ».

2.15. Impôts sur le résultat

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat net sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement dans l'autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareils cas, les impôts sont comptabilisés directement dans l'autre élément du résultat global ou dans l'actif net, respectivement.

Les impôts exigibles sont le montant des impôts sur le résultat payable au titre du résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des périodes antérieures.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.15. Impôts sur le résultat (suite)

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif relié aux impôts différés sera réalisé ou le passif des impôts différés sera réglé. Un actif relié aux impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun passif relié aux impôts différés relativement aux gains ou pertes non réalisés sur les investissements ni d'actif relié aux impôts différés équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés aux impôts en main remboursables au titre des gains en capital.

2.16. Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*, mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Le Fonds a débuté son analyse de la norme et jusqu'à ce que tous les choix et analyses soient complétés, le Fonds n'est pas en mesure de conclure sur les incidences de l'application cette norme. Cette norme entrera en vigueur à compter de son exercice débutant le 1^{er} juin 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et IAS 11, *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes telles que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. Le Fonds a débuté son analyse de la norme et jusqu'à ce que tous les choix et analyses soient complétés, le Fonds n'est pas en mesure de conclure sur les incidences de l'application cette norme. Cette norme entrera en vigueur à compter de son exercice débutant le 1^{er} juin 2018.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.16. Normes comptables publiées, mais non encore adoptées (suite)

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16, publiée en février 2016, précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme présente un modèle unique de comptabilisation par le preneur, exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, *Contrats de location*, et la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement reste la même. La norme sera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

3.1. Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») énonce les principes appliqués par le Fonds pour établir la juste valeur de ses investissements sur une base continue. La direction des Finances voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés du Module des finances ainsi que du Module analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles, effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et de société similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation.

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

3.1. Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés (suite)

L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires. Le président-directeur général ainsi que la direction des finances signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

3.2. Évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement

Le Fonds devait émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évaluait la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluaient, entre autres, le taux global d'actualisation, le taux de rendement interne, le taux global d'actualisation à la réversion et le revenu net annuel normalisé. L'immeuble de placement était évalué en fonction de son utilisation optimale.

3.3. Évaluation du passif net au titre des prestations définies

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté aux bilans. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur du passif net au titre de prestations définies.

4. Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section du rapport de gestion intitulée « Gestion des risques » qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

5. Débiteurs et autres actifs

	30 novembre 2017	31 mai 2017
	\$	\$
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	1 596 181	1 240 623
Dividendes et intérêts courus d'investissements en capital de développement et autres investissements	7 475 938	7 258 063
Autres	1 205 188	1 001 898
Total	10 277 307	9 500 584

6. Autres investissements

Le relevé des autres investissements (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2017		
	Coût	Plus-value non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	491 755 535	53 988 876	545 744 411
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	221 090 846	610 463	221 701 309
Institutions financières	18 142 064	79 620	18 221 684
Sociétés	32 186 440	808 694	32 995 134
	271 419 350	1 498 777	272 918 127
Instruments financiers dérivés ¹	—	101 988	101 988
Marché monétaire			
Gouvernements	5 476 195	—	5 476 195
Institutions financières	4 356 741	—	4 356 741
	9 832 936	—	9 832 936
Total des autres investissements	773 007 821	55 589 641	828 597 462

¹. Au 30 novembre 2017, les instruments financiers dérivés pour lesquels la juste valeur positive est de 101 988 \$ sont présentés aux autres investissements. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur négative est de 2 145 456 \$ sont présentés sous le poste « passif lié aux autres investissements » (note 16).

Au 30 novembre 2017, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 39 583 627 \$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

6. Autres investissements (suite)

	31 mai 2017		
	Coût	Plus-value non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	404 424 195	39 189 582	443 613 777
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	218 361 756	3 705 765	222 067 521
Institutions financières	21 540 671	356 519	21 897 190
Sociétés	32 669 335	1 794 085	34 463 420
	<u>272 571 762</u>	<u>5 856 369</u>	<u>278 428 131</u>
Instrument financiers dérivés ¹	—	1 845 542	1 845 542
Marché monétaire			
Gouvernements	1 534 530	—	1 534 530
Institutions financières	4 300 380	—	4 300 380
	<u>5 834 910</u>	<u>—</u>	<u>5 834 910</u>
Total des autres investissements	<u>682 830 867</u>	<u>46 891 493</u>	<u>729 722 360</u>

¹. Au 31 mai 2017, les instruments financiers dérivés pour lesquels la juste valeur positive est de 1 845 542 \$ sont présentés aux autres investissements. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur négative est de 1 062 910 \$ sont présentés sous le poste « passif lié aux autres investissements » (note 16).

Au 31 mai 2017, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 34 245 351 \$.

Répartition des autres investissements par échéance

Obligations

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2017					
Valeur nominale	5 324 000	85 715 628	94 069 914	73 285 693	258 395 235
Juste valeur	5 334 470	85 725 296	97 635 283	84 223 078	272 918 127
Taux moyen effectif (%)	1,70 %	2,09 %	2,34 %	2,91 %	2,40 %
Taux moyen nominal (%)	2,10 %	2,13 %	3,16 %	4,26 %	3,11 %
Au 31 mai 2017					
Valeur nominale	5 293 000	93 282 408	81 291 560	79 144 944	259 011 912
Juste valeur	5 324 892	94 704 718	87 294 261	91 104 260	278 428 131
Taux moyen effectif (%)	1,14 %	1,43 %	1,90 %	2,66 %	1,95 %
Taux moyen nominal (%)	2,19 %	2,00 %	3,38 %	3,97 %	3,04 %

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

6. Autres investissements (suite)

Marché monétaire

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2017			
Juste valeur	8 671 321	1 161 615	9 832 936
Taux moyen effectif (%)	1,05 %	1,35 %	1,09 %
Au 31 mai 2017			
Juste valeur	4 688 768	1 146 142	5 834 910
Taux moyen effectif (%)	1,06 %	1,35 %	1,12 %

Instrument financiers dérivés

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2017			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 65 328 160 \$	3 019	—	3 019
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 176 576 420 \$	(2 046 487)	—	(2 046 487)
Au 31 mai 2017			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 106 684 000 \$	(290 063)	—	(290 063)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 150 282 000 \$	1 072 695	—	1 072 695

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

7. Investissements en capital de développement

Le relevé des investissements en capital de développement au coût, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2017		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Non garantis			
Actions participantes	555 551 789	121 907 394	677 459 183
Actions non participantes	133 003 085	(7 813 146)	125 189 939
Prêts et avances	172 546 198	(3 836 578)	168 709 620
	861 101 072	110 257 670	971 358 742
Garantis			
Prêts et avances	10 731 198	(5 151 237)	5 579 961
	871 832 270	105 106 433	976 938 703

	31 mai 2017		
	Coût	Plus-value (Moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Non garantis			
Actions participantes	559 646 933	96 542 510	656 189 443
Actions non participantes	134 003 085	(9 543 012)	124 460 073
Prêts et avances	186 085 728	(149 441)	185 936 287
	879 735 746	86 850 057	966 585 803
Garantis			
Prêts et avances	10 525 129	(4 966 976)	5 558 153
	890 260 875	81 883 081	972 143 956

Au 30 novembre 2017, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 74 206 749 \$ (71 911 773 \$ au 31 mai 2017).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances

	Taux variables		Taux fixes		Total
	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
	\$	\$	\$	\$	\$
Durée résiduelle jusqu'à l'échéance					
Au 30 novembre 2017					
Non garantis	15 129 258	25 602 835	92 945 724	35 031 803	168 709 620
Taux moyen effectif (%)	8,55 %	6,40 %	9,92 %	8,57 %	
Garantis	841 179	1 160 472	3 578 310	—	5 579 961
Taux moyen effectif (%)	20,74 %	3,84 %	6,07 %	— %	
Au 31 mai 2017					
Non garantis	22 087 403	10 984 311	110 069 330	42 795 243	185 936 287
Taux moyen effectif (%)	8,08 %	5,38 %	9,23 %	8,77 %	
Garantis	725 000	931 770	3 901 383	—	5 558 153
Taux moyen effectif (%)	16,00 %	5,02 %	6,21 %	— %	

Certains prêts et avances portent, en plus du rendement à taux fixe, un rendement à taux variable selon des indicateurs de rendement.

Les encaissements en capital au cours des douze prochains mois sont de 31 833 679 \$ (31 mai 2017 : 18 454 188 \$).

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ EQPC ¹	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2017					
Investissements, au coût	183 216 184	349 791 990	144 264 430	194 559 666	871 832 270
Plus-value (moins-value) non réalisée	(6 237 939)	30 800 620	(1 324 235)	81 867 987	105 106 433
	176 978 245	380 592 610	142 940 195	276 427 653	976 938 703
Garanties et cautionnement	—	1 800 000	—	—	1 800 000
Fonds engagés, mais non déboursés ²	2 255 910	52 016 863	58 768 091	80 068 713	193 109 577
Risque maximal	179 234 155	434 409 473	201 708 286	356 496 366	1 171 848 280

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité (suite)

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ EQPC ¹	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 mai 2017					
Investissements, au coût	194 279 749	357 743 857	141 378 270	196 858 999	890 260 875
Plus-value (moins-value) non réalisée	7 632 309	16 116 444	(10 021 422)	68 155 750	81 883 081
	201 912 058	373 860 301	131 356 848	265 014 749	972 143 956
Garanties et cautionnement	—	1 200 000	—	—	1 200 000
Fonds engagés, mais non déboursés ²	4 528 705	47 201 689	49 950 396	104 215 428	205 896 218
Risque maximal	206 440 763	422 261 990	181 307 244	369 230 177	1 179 240 174

^{1.} Entreprises publiques québécoises à petite capitalisation.

^{2.} Les fonds engagés, mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements. En fonction des engagements pris par le Fonds, ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, les fonds engagés sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à dix ans dans le cas des fonds d'investissements qui constituent la majorité des fonds engagés au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs est établie selon des techniques d'évaluation appropriées. Le Fonds a classé ses instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;

Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables;

Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Explications sur les transferts

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation des tableaux présentés ci-dessous, sont réputés s'être produits à l'ouverture de la période visée.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers du Fonds qui sont mesurés à la juste valeur, à l'aide de techniques d'évaluation, au :

30 novembre 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement				
Actions participantes	162 952 243	46 674 577	467 832 363	677 459 183
Actions non participantes	—	—	125 189 939	125 189 939
Prêts et avances non garantis	—	—	168 709 620	168 709 620
Prêts et avances garantis	—	—	5 579 961	5 579 961
Autres investissements				
Actions, parts et autres titres de participations	39 570 418	506 173 993	—	545 744 411
Obligations	—	272 918 127	—	272 918 127
Instruments financiers dérivés	—	101 988	—	101 988
Marché monétaire	—	9 832 936	—	9 832 936
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	—	1 596 181	—	1 596 181
Sommes à payer sur acquisitions d'autres investissements	—	(2 959 954)	—	(2 959 954)
Instruments financiers dérivés	—	(2 145 456)	—	(2 145 456)
	202 522 661	832 192 392	767 311 883	1 802 026 936

Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2017, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

31 mai 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement				
Actions participantes	155 360 465	50 022 524	450 806 454	656 189 443
Actions non participantes	—	—	124 460 073	124 460 073
Prêts et avances non garantis	—	—	185 936 287	185 936 287
Prêts et avances garantis	—	—	5 558 153	5 558 153
Autres investissements				
Actions, parts et autres titres de participations	34 185 341	409 428 436	—	443 613 777
Obligations	—	278 428 131	—	278 428 131
Instruments financiers dérivés	—	1 845 542	—	1 845 542
Marché monétaire	—	5 834 910	—	5 834 910
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	—	1 240 623	—	1 240 623
Sommes à payer sur acquisitions d'autres investissements	—	(1 890 899)	—	(1 890 899)
Instruments financiers dérivés	—	(1 062 910)	—	(1 062 910)
	189 545 806	743 846 357	766 760 967	1 700 153 130

Au cours de la période de six mois terminée le 31 mai 2017, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

Investissements en capital de développement

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert affectant le niveau 3. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde au début et à la fin de la période du niveau 3 :

	Pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2017				
	Actions participantes	Actions non participantes	Prêts et avances non garantis	Prêts et avances garantis	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	450 806 454	124 460 073	185 936 287	5 558 153	766 760 967
Acquisitions	36 929 548	1 000 000	10 581 893	388 140	48 899 581
Dispositions	(48 259 548)	—	(24 240 841)	(406 250)	(72 906 639)
Capitalisation des revenus	—	—	831 667	224 180	1 055 847
Gains réalisés (pertes réalisées)	16 563 366	(2 000 000)	(712 249)	—	13 851 117
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	11 792 543	1 729 866	(3 687 137)	(184 262)	9 651 010
Juste valeur à la fin	467 832 363	125 189 939	168 709 620	5 579 961	767 311 883

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Investissements en capital de développement (suite)

	Pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2017				
	Actions participantes	Actions non participantes	Prêts et avances non garantis	Prêts et avances garantis	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	372 281 999	102 812 663	161 510 401	10 277 689	646 882 752
Acquisitions	94 048 328	24 630 235	37 416 651	2 126 780	158 221 994
Dispositions	(55 745 491)	(1 160 465)	(17 865 792)	(9 093 745)	(83 865 493)
Capitalisation des revenus	—	—	1 828 035	699 838	2 527 873
Gains réalisés (pertes réalisées)	15 943 518	(713 465)	(266 667)	(1 208 575)	13 754 811
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	24 278 100	(1 108 895)	3 313 659	2 756 166	29 239 030
Juste valeur à la fin	450 806 454	124 460 073	185 936 287	5 558 153	766 760 967

La plus-value (moins-value) non réalisée liée aux investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2017, pour lesquels il y a des données d'entrée importantes qui ne sont pas toutes fondées sur des informations de marchés observables (niveau 3), a varié de façon positive de 16 432 917 \$ (positive de 23 481 941 \$ au 31 mai 2017).

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 30 novembre 2017 :

Description	Juste valeur en milliers \$	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	88 412	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de BAIIA ¹	6,6 %-13,5 % (10,2 %)
	280 706	Actif net redressé	Actif net redressé	2,7 %-35,8 % (19,2 %)
	47 114	Transactions récentes	—	s. o. ²
	51 600	Autres ³	—	—
Actions non participantes, prêts et avances	250 241	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,6 %-24,6 % (7,2 %)
	3 802	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	26 066	Transactions récentes	—	—
	19 371	Autres ³	—	—
	767 312			

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, d'offre d'achat, de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 31 mai 2017 :

Description	Juste valeur en milliers \$	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	116 563	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de BAIIA ¹	6,7 %-14,3 % (10,0 %) 2,3 %-36,2 % (17,9 %)
	263 514	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	34 068	Transactions récentes	—	—
	36 661	Autres ³	—	—
Actions non participantes, prêts et avances	236 702	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,6 %-29,0 % (7,5 %)
	3 802	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	61 139	Transactions récentes	—	—
	14 312	Autres ³	—	—
	<u>766 761</u>			

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du BAIIA sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, d'offre d'achat, de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit, la valeur de transaction escomptée, le multiple de BAIIA, la valeur de liquidation et l'offre d'achat. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 60,9 M\$ au 30 novembre 2017 (31 mai 2017 : 46,5 M\$) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Pour les actions non participantes, prêts et avances, nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de $\pm 0,50\%$ entraînerait une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Pour le semestre terminé le 30 novembre 2017, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur moyenne est de l'ordre de 4,2 % (31 mai 2017 : 4,8 %). Le Fonds est d'avis que cette augmentation ou diminution de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle.

Ainsi, le Fonds juge que l'utilisation seule d'une portion de l'augmentation ou de la diminution de la valeur ne devrait pas être retenue pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entraînerait pas des justes valeurs significativement différentes.

9. Participations dans les filiales et dans des entreprises associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	30 novembre 2017		31 mai 2017	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
Filiales				
Sociétés en exploitation	3	55 484	3	54 908
Entités d'investissement	5	31 640	5	27 196
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	25	159 529	25	173 098
Entités d'investissement	1	23 655	1	33 032

9. Participations dans les filiales et dans des entreprises associées (suite)

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est de plus de 50 %, dans les coentreprises il est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tel que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

10. Informations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des parties liées, qui sont des filiales et entreprises associées. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts et de dividendes et distributions sur les investissements et certains revenus, notamment de loyer.

Filiales

Bilan (en milliers de \$)	30 novembre 2017	31 mai 2017
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	87 124	82 104
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	436	433
Fonds engagés, mais non déboursés	35 521	57 505
États du résultat global (en milliers de \$)		
Période de six mois terminée le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
Produits d'intérêts et de dividendes et distributions	70	436
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement	(586)	4 778
Revenus de loyer et autres revenus	82	100

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

10. Informations entre parties liées (suite)

Entreprises associées

	30 novembre 2017	31 mai 2017
Bilan (en milliers de \$)	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	183 183	206 130
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	74	57
Fonds engagés, mais non déboursés	19 442	10 640
États du résultat global (en milliers de \$)		
Période de six mois terminée le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
Produits d'intérêts et de dividendes et distributions	502	767
Gains sur investissements en capital de développement	14 626	3 734
Revenus de loyer et autres revenus	144	32

11. Immeuble de placement

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces à bureau destinés à la location. Celui-ci a été reclassé avec les immobilisations corporelles au cours de la période.

	30 novembre 2017	31 mai 2017
	\$	\$
Immeuble de placement – juste valeur	—	9 783 457
Variation de la période		
Solde au début	9 783 457	9 055 628
Entrées d'immobilisations	—	727 829
Reclassement dans les immobilisations corporelles (note 12)	(9 783 457)	—
Solde à la fin	—	9 783 457

L'immeuble de placement était évalué à la juste valeur. Les données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissaient comme suit :

Techniques d'évaluation	Données non observables	30 novembre 2017	31 mai 2017
Actualisation simple	TGA ¹	— %	7,25 %
Flux d'encaisse	TRI ²	— %	8,00 %
Actualisation	TGA réversion ³	— %	7,25 %

1. TGA : Taux d'actualisation. | 2. TRI : Taux de rendement interne. | 3. TGA réversion : Taux d'actualisation à la réversion.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles :

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2017					
Coût	5 036 817	14 283 184	3 370 929	3 227 310	25 918 240
Cumul des amortissements	—	1 510 077	2 407 447	2 285 024	6 202 548
Valeur comptable nette	5 036 817	12 773 107	963 482	942 286	19 715 692
Variation de la période (6 mois)					
Valeur comptable nette au début	2 000 000	6 640 629	650 311	1 021 057	10 311 997
Acquisitions	—	16 501	385 229	107 560	509 290
Reclassement de l'immeuble de placement (note 11)	3 410 000	6 373 457	—	—	9 783 457
Produit de la cession	(300 000)	—	—	—	(300 000)
Perte sur cession	(73 183)	—	—	—	(73 183)
Dotation aux amortissements	—	(257 480)	(72 058)	(186 331)	(515 869)
Valeur comptable nette à la fin	5 036 817	12 773 107	963 482	942 286	19 715 692
31 mai 2017					
Coût	2 000 000	7 893 226	2 985 700	3 119 750	15 998 676
Cumul des amortissements	—	1 252 597	2 335 389	2 098 693	5 686 679
Valeur comptable nette	2 000 000	6 640 629	650 311	1 021 057	10 311 997
Variation de la période (12 mois)					
Valeur comptable nette au début	2 000 000	6 602 128	668 249	767 101	10 037 478
Acquisitions	—	370 383	117 986	599 860	1 088 229
Dotation aux amortissements	—	(331 882)	(135 924)	(345 904)	(813 710)
Valeur comptable nette à la fin	2 000 000	6 640 629	650 311	1 021 057	10 311 997

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

12. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2017 (ni au 31 mai 2017). De plus, au 30 novembre 2017, le Fonds n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au cours des périodes terminées le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2016, aucune immobilisation n'a été radiée.

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations incorporelles :

	Logiciels	Développement informatique	Total
	\$	\$	\$
30 novembre 2017			
Coût	2 073 898	6 018 335	8 092 233
Cumul des amortissements	1 698 643	1 100 461	2 799 104
Valeur comptable nette	375 255	4 917 874	5 293 129
Variation de la période (6 mois)			
Valeur comptable nette au début	280 013	4 311 464	4 591 477
Acquisitions	155 476	885 439	1 040 915
Dotation aux amortissements	(60 234)	(279 029)	(339 263)
Valeur comptable nette à la fin	375 255	4 917 874	5 293 129
31 mai 2017			
Coût	1 918 422	5 132 896	7 051 318
Cumul des amortissements	1 638 409	821 432	2 459 841
Valeur comptable nette	280 013	4 311 464	4 591 477
Variation de la période (12 mois)			
Valeur comptable nette au début	142 133	3 044 059	3 186 192
Acquisitions	223 513	1 696 182	1 919 695
Dotation aux amortissements	(85 633)	(428 777)	(514 410)
Valeur comptable nette à la fin	280 013	4 311 464	4 591 477

Aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2017 (ni au 31 mai 2017). De plus, aux mêmes dates, le Fonds n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

13. Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis

Au 30 novembre 2017, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 1 800 000 \$ (1 200 000 \$ au 31 mai 2017), dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des sociétés dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

13. Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis (suite)

Au 30 novembre 2017, conformément à l'article 23 de la loi constitutive, des fonds de 900 000 \$ (600 000 \$ au 31 mai 2017) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 30 novembre 2017, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2017) dans les créiteurs à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

14. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses actions et réclamations. Par conséquent, le Fonds comptabilise une provision, à cet effet. Le Fonds prend les moyens pour assurer lorsque requis, sa défense et éviter de devoir déboursier le montant provisionné.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondation est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

15. Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de novembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2017 (ni au cours de la période de six mois terminée au 30 novembre 2016). Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, elle n'était pas utilisée.

16. Créiteurs et autres passifs

	30 novembre 2017	31 mai 2017
	\$	\$
Sommes à payer sur acquisition d'autres investissements	2 959 954	1 890 899
Provision pour poursuite	8 400 000	8 400 000
Autres charges à payer	7 788 474	9 119 877
Instruments financiers dérivés (note 6)	2 145 456	1 062 910
	21 293 884	20 473 686

17. Capital-actions

Autorisé

Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

a) Actions de catégorie A, série 1

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) Actions de catégorie A, série 2

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne physique pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

Actions de catégorie G

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moins de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

17. Capital-actions (suite)

Actif net de catégorie A et séries d'actions

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$
30 novembre 2017 (6 mois)					
Actif net au début	149 941 963	1 682 594 811	2 522 012	28 301 112	1 710 895 923
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	7 534 295	83 547 972	161 664	1 797 752	85 345 724
Rachats d'actions	(3 694 244)	(41 236 599)	(105 673)	(1 182 769)	(42 419 368)
Résultats de la période					
Résultat global	—	56 590 992	—	948 939	57 539 931
	3 840 051	98 902 365	55 991	1 563 922	100 466 287
Actif net à la fin	153 782 014	1 781 497 176	2 578 003	29 865 034	1 811 362 210

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$
31 mai 2017 (12 mois)					
Actif net au début	140 430 075	1 464 857 916	2 422 929	25 274 121	1 490 132 037
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	18 840 821	198 520 550	393 161	4 104 468	202 625 018
Rachats d'actions	(9 328 933)	(98 698 279)	(294 078)	(3 107 737)	(101 806 016)
Résultats de la période					
Résultat global	—	117 914 624	—	2 030 260	119 944 884
	9 511 888	217 736 895	99 083	3 026 991	220 763 886
Actif net à la fin	149 941 963	1 682 594 811	2 522 012	28 301 112	1 710 895 923

Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Virements

Conformément à une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : *i*) augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou *ii*) imputer tout surplus d'apport pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de la période terminée le 30 novembre 2017 aucun virement n'a été approuvé par les administrateurs (ni au 30 novembre 2016).

17. Capital-actions (suite)

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

Modalités de rachat

Le Fonds doit racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par la Loi ou les acheter de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la Politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie A adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

18. Informations relatives au capital

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré, au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Au 30 novembre 2017 et au 31 mai 2017, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

Norme d'investissement

La loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles doivent représenter un pourcentage de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds. Pour l'année financière 2017-2018, ce pourcentage est de 63 % (62 % pour l'année 2016-2017, 61 % pour l'année 2015-2016 et 60 % pour les années antérieures).

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de la norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année. Aux 31 mai 2017 et 2016, Fondation respectait la Norme d'investissement.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

19. Charges

Période de six mois terminée le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
Traitements et charges sociales	11 236 471	10 608 456
Frais de communication aux actionnaires	582 642	591 235
Frais de fonctionnement	1 488 029	1 351 554
Frais de garde, registrariat et fiducie	271 063	262 953
Frais de publicité et d'information	860 458	1 086 551
Honoraires des gestionnaires externes	1 664 728	1 350 352
Frais d'occupation et loyer	779 005	924 082
Honoraires professionnels	1 191 064	1 866 017
Produits de location de bâtiment	(829 872)	(750 113)
Perte sur cession d'immobilisation corporelle	73 183	—
Amortissements	855 132	616 581
	18 171 903	17 907 668
Provision – actions et réclamations	—	8 400 000
	18 171 903	26 307 668

20. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil et de la haute direction.

Période de six mois terminée le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	1 992 267	1 936 650
Avantages sociaux futurs	181 669	159 942
Rémunération du conseil d'administration	57 967	77 671
	2 231 903	2 174 263

La *rémunération* inclut tous les avantages du personnel. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

21. Impôts sur le résultat

Période de six mois terminée le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
Exigibles	72 206	76 665
Différés	1 487 282	124 866
	1 559 488	201 531

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

21. Impôts sur le résultat (suite)

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

Période de six mois terminée le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 50,2 % (48,2 % en 2016)	30 540 937	15 865 829
Dividendes non imposables	(2 167 212)	(2 245 150)
Partie non imposable ou non déductible sur le gain ou la perte en capital et sur les gains ou pertes non réalisés	(23 245 757)	(17 636 488)
Écart de taux	(4 334 560)	(723 120)
Renversement des pertes reportées des exercices antérieurs	232 656	71 903
Charges non déductibles et autres éléments	533 424	4 868 557
	1 559 488	201 531

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	30 novembre 2017	31 mai 2017
	\$	\$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2036	649 128	2 060 593
Frais d'émission d'actions	1 991 767	1 879 931
Avantages sociaux futurs	1 285 142	1 283 205
Immobilisations	1 283 095	1 783 584
Autres éléments	723 047	412 148
	5 932 179	7 419 461

Le Fonds est imposé selon des règles similaires à une société de placement à capital variable et, par conséquent, aux fins de la *Loi sur le revenu du Canada*, l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2016 aucun montant n'a été appliqué en augmentation des impôts sur le résultat à recevoir.

Les impôts différés sur les gains ou pertes non réalisés ne sont pas présentés distinctement aux états financiers puisque ces impôts sont remboursables. Ils font l'objet d'une compensation avec les impôts en main remboursables futurs correspondants. Au 30 novembre 2017, le montant des impôts compensés de la sorte s'élève à 22 497 450 \$ (17 529 096 \$ au 31 mai 2017).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

21. Impôts sur le résultat (suite)

Au 30 novembre 2017, le Fonds ne présente aucune perte fiscale (11 590 174 \$ au 31 mai 2017) au fédéral et des pertes fiscales de 34 294 826 \$ (38 213 642 \$ au 31 mai 2017) au provincial, pouvant servir à réduire le résultat imposable des exercices ultérieurs. Les pertes fiscales expirent comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2027	—	5 546 577
2028	—	3 969 947
2029	—	6 307 012
2030	—	6 385 278
2031	—	740 911
2032	—	8 312 830
2033	—	2 127 167
2036	—	905 104

22. Avantages sociaux futurs

Le Fonds a des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'avantages complémentaires de retraite. L'un des régimes de retraite est un régime à entités multiples, dans lequel la juste valeur des actifs est répartie parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité. Le régime est administré par un comité de retraite composé de dix membres. Le financement du régime correspond aux cotisations salariales des personnes salariées et des cotisations d'exercice des entités. De plus, une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que les entités doivent verser au régime de retraite.

Une cotisation additionnelle variant selon la politique de placement doit également être versée. Enfin, un fonds de stabilisation est créé et financé partiellement à l'aide d'une cotisation d'équilibre spéciale. Le taux de cotisations requis est le même pour toutes les entités. Le Fonds n'est pas tenu envers le régime des obligations des autres entités. En cas de liquidation du régime ou si le Fonds se retire de celui-ci, le déficit ou l'excédent sera réparti parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité.

Passif net au titre de prestations définies

	30 novembre 2017	31 mai 2017
	\$	\$
Régimes de retraite à prestations déterminées	11 867 900	9 969 500
Régime d'assurances collectives	9 321 000	8 532 100
	21 188 900	18 501 600

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.1. Régimes de retraite à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser aux régimes de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 30 novembre 2017, basées sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 décembre 2016. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée en date du 31 décembre 2019.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se sont établies comme suit :

	Pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2017			Pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2017		
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(55 426 600)	45 457 100	(9 969 500)	(55 254 900)	39 537 600	(15 717 300)
Coût des services rendus au cours de la période	(1 948 800)	—	(1 948 800)	(3 502 800)	—	(3 502 800)
Coût des services passés	532 900	—	532 900	(1 018 100)	—	(1 018 100)
Produit (charge) d'intérêts	(957 800)	755 000	(202 800)	(1 959 400)	1 378 200	(581 200)
Incidence sur le résultat net	(2 373 700)	755 000	(1 618 700)	(6 480 300)	1 378 200	(5 102 100)
Réévaluations :						
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	318 100	318 100	—	2 464 800	2 464 800
Profit découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	—	—	4 323 600	—	4 323 600
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	(1 176 900)	—	(1 176 900)	(509 600)	—	(509 600)
Profit (perte) lié à l'expérience	(689 000)	—	(689 000)	1 709 000	—	1 709 000
Incidence des réévaluations sur l' autre élément du résultat global	(1 865 900)	318 100	(1 547 800)	5 523 000	2 464 800	7 987 800
Cotisations :						
Du Fonds	—	1 268 100	1 268 100	—	2 862 100	2 862 100
Participants aux régimes	(485 300)	485 300	—	(867 200)	867 200	—
Prestations versées	284 500	(284 500)	—	1 652 800	(1 652 800)	—
	(200 800)	1 468 900	1 268 100	785 600	2 076 500	2 862 100
Solde à la fin	(59 867 000)	47 999 100	(11 867 900)	(55 426 600)	45 457 100	(9 969 500)

Les cotisations prévues pour la prochaine période de douze mois sont de 2 230 000 \$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2017

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.2. Régime d'assurances collectives

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Il n'est pas un régime enregistré, donc il n'est pas soumis à la *Loi sur les régimes de retraite complémentaires* du Québec. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, sont basées sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2017. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée en date du 31 mai 2020.

	Pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2017			Pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2017		
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(8 532 100)	—	(8 532 100)	(8 475 300)	—	(8 475 300)
Coût des services rendus	(505 900)	—	(505 900)	(749 700)	—	(749 700)
Charge d'intérêts	(146 700)	—	(146 700)	(303 000)	—	(303 000)
Incidence sur le résultat net	(652 600)	—	(652 600)	(1 052 700)	—	(1 052 700)
Réévaluations :						
Profit (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	—	—	1 083 300	—	1 083 300
Perte découlant de changements dans les hypothèses financières	(191 300)	—	(191 300)	(56 600)	—	(56 600)
Perte liée à l'expérience	—	—	—	(150 200)	—	(150 200)
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	(191 300)	—	(191 300)	876 500	—	876 500
Cotisations du Fonds	—	55 000	55 000	—	119 400	119 400
Prestations versées	55 000	(55 000)	—	119 400	(119 400)	—
	55 000	—	55 000	119 400	—	119 400
Solde à la fin	(9 321 000)	—	(9 321 000)	(8 532 100)	—	(8 532 100)

Les cotisations prévues pour la prochaine période de douze mois sont de 119 100 \$.

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.3. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	30 novembre 2017		31 mai 2017	
	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,35 %	3,35 %	3,45 %	3,45 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	—	3,25 %	—
Table de mortalité	CPM Ajustée	CPM Ajustée	CPM Ajustée	CPM Ajustée
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,45 %	3,45 %	3,60 %	3,60 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	—	3,00 %	—
Table de mortalité	CPM Ajustée	CPM Ajustée	CPM Ajustée	CPM Ajustée

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 22 ans (19 ans au 31 mai 2017) pour les régimes de retraite et de 21 ans (21 ans au 31 mai 2017) pour le régime d'assurances collectives.

22.4. Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Régimes de retraite	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies		
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Taux d'actualisation	1 %	(9 607 500)	13 142 700
Taux d'indexation	1 %	3 264 700	(4 602 700)
Taux d'augmentation des salaires	1 %	2 724 100	(2 415 500)
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Espérance de vie	10 %	(768 000)	1 094 300

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.4. Analyse de sensibilité (suite)

Régime d'assurances collectives

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi		
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Taux d'actualisation	1 %	(1 728 300)	2 320 300
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	2 191 500	(1 673 400)

	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
	Espérance de vie	10 %	(316 600)

22.5. Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	30 novembre 2017	31 mai 2017
	%	%
Actifs cotés en Bourse		
Actions canadiennes	16,8	12,1
Actions étrangères	26,6	32,0
Titres immobiliers mondiaux	3,3	3,4
Actifs non cotés en Bourse		
Obligations	35,1	35,9
Immobilier	9,6	7,7
Autres	8,6	8,9
	100,0	100,0

22. Avantages sociaux futurs (suite)

22.6. Risques associés aux régimes à prestations déterminées

Les risques associés aux régimes à prestations déterminées :

- **Risque d'investissement**
L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.
- **Risque de taux d'intérêt**
Une variation des taux obligataires affectera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.
- **Risque de longévité**
Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.
- **Risque d'inflation**
L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

23. Renseignements additionnels

Le Relevé des investissements en capital de développement, au coût, audité, le Relevé des autres investissements, non audité, ainsi que le Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Internet au www.fondaction.com ou au www.sedar.com.

24. Chiffres comparatifs

Fondaction a modifié la classification de la note 5 « Débiteurs et autres actifs » et de la note 16 « Crédeurs et autres passifs » afin de mieux refléter la nature des montants présentés.